



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 17 juillet 2024, à 18 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 18H43

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

165-07-2024

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération le sujet suivant, qui deviendra le point 2.

4. Regroupement de l'office d'habitation Drummond, de l'office d'habitation Victoriaville Warwick et de l'office régional d'habitation de l'érable et annulation de la résolution 151-07-2024.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec ajout du point 4.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

166-07-2024

3 DÉCISION CONCERNANT L'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION DU LOT 5 740 383

Communication est donnée du directeur général greffier-trésorier d'un dépôt d'une offre d'achat sur le lot 5 740 383 cadastre du Québec.

Qu'une offre d'achat avec des conditions a été reçue le 30 mai 2024.

ATTENDU QUE la résolution numéro 245-12-2023 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 visant l'assujettissement de l'immeuble au droit portant le numéro de lot 5 740 383 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté le Règlement numéro 627 concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'offre d'Achat ainsi que ses conditions non réalisées.

EN CONSÉQUENCE; Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyée par M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseiller que la municipalité ne retire pas son droit de préemption sur l'immeuble et qu'elle désire attendre la levée des conditions avant de se prononcer.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général greffier-trésorier, M. Alexandre Côté, à discuter avec le propriétaire à cet égard.

167-07-2024

4. REGROUPEMENT DE L'OFFICE D'HABITATION DRUMMOND, DE L'OFFICE D'HABITATION VICTORIAVILLE-WARWICK ET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE L'ÉRABLE ET ANNULATION DE LA RÉOLUTION 151-07-2024

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Drummond, l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick et l'Office régional d'habitation de L'Érable demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Durham-Sud, de la Municipalité de L'Avenir, de la Municipalité du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, de la Municipalité de Saint-Albert, de la Municipalité de Saint-Bonaventure, de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, de la Municipalité de Saint-Eugène, de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, de la Municipalité de Saint-Guillaume, de la Municipalité de Wickham, de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, de la Ville de Drummondville, de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, de la Ville de Victoriaville et de la Ville de Warwick un projet de regroupement des trois (3) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QUE le conseil a reçu des informations supplémentaires

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey une recommandation favorable à ce regroupement ;

Proposé par : M. Mario Lemire
Appuyé par : M. Douglas Beard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil *est favorable* au regroupement de l'Office d'habitation Drummond, de l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick et de l'Office régional d'habitation de L'Érable conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

Il est également résolu d'annuler la résolution 151-07-2024.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions

168-07-2024

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

6.1 Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 19h25

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier